

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°CP2025- 11/9/35 DOSSIER N°7185	SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AUX RELAIS PETITE ENFANCE - ANNÉE 2025
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Enfance-Famille-Jeunesse*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

OBJET : SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AUX RELAIS PETITE ENFANCE - ANNÉE 2025



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n°09/2/21 du Conseil Général du 19 octobre 2009 octroyant des subventions pour les structures innovantes en matière d'accueil du jeune enfant ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-11/9/35 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'accorder des subventions de fonctionnement aux Relais Petite Enfance détaillées ci après pour un montant total de **46 645,42 €** :

- **11 211,35 €** est alloué aux structures gérées par les associations
- **35 433,89 €** est alloué aux structures gérées par les collectivités territoriales

Gestionnaires	Structures	Charges de fonctionnement 2024	Montant CAF	Montant MSA	Montant CD	Décisions
Com com Pays Sostranien	Le repaire des Bambins Association Les Pitchounets	66 224,76 €	28 476,65 €	2 841,97 €	6 622,48 €	<p>Ne prend pas part au vote :</p> <p>M. P. Filloux, Elu Membre CC Pays Sostranien</p> <p>Adopté :</p> <p>29 pour</p> <p>0 contre</p> <p>0 abstention(s)</p>
Association Clé de contacts	Roul'Doudou	112 115,30 €	48 209,58 €	4 811,32 €	11 211,53 €	<p>Adopté :</p> <p>30 pour</p> <p>0 contre</p> <p>0 abstention(s)</p>
Com com Pays Dunois	RPE Dun	37 102,57 €	15 205,45€	1 517,50 €	3 536,15 €	<p>Ne prennent pas part au vote :</p> <p>M. L. Daulny (ayant donné pouvoir à Mme H. Faivre), Mme H. Faivre, Elus Membres CC Pays Dunois</p> <p>Adopté :</p> <p>28 pour</p> <p>0 contre</p> <p>0 abstention(s)</p>

Com d'agglo Grand Guéret	RPE Grand Guéret	du	107 101,45€	38 013,61 €		8 840,38€	<p>Ne prennent pas part au vote :</p> <p>M. E. Bodeau, Mme L. Chénier, Mme ML. Geoffre, M. P. Bayol, Elus Membres Com Agglo Grand Guéret</p> <p>Adopté :</p> <p>26 pour</p> <p>0 contre</p> <p>0 abstention(s)</p>
Com com Creuse Confluence	Tagadam		45 921,15 €	19 746,09 €	1 970,66 €	4 592,12 €	<p>Ne prennent pas part au vote :</p> <p>Mme MC. Bunlon, Mme MT. Vialle, M. N. Simonnet (ayant donné pouvoir à Mme MT. Vialle), M. F. Foulon, Elus Membres CC Creuse Confluence</p> <p>Adopté :</p> <p>26 pour</p> <p>0 contre</p> <p>0 abstention(s)</p>
Com Com Porte de la Creuse en Marche	Louloubus		42 046,84 €	18 080,14 €	1 804,40 €	4 204,68 €	<p>Ne prennent pas part au vote :</p> <p>M. G. Marsaleix, Mme H. Pilat (ayant donné pouvoir à M. G. Marsaleix), Elus Membres CC Porte de la Creuse en Marche</p> <p>Adopté :</p> <p>28 pour</p> <p>0 contre</p> <p>0 abstention(s)</p>

Com Creuse Ouest	Com Sud-	RPE Abracadaram	79 344,50 €	32 843,76 €	3 277,81 €	7 638,08 €	Ne prennent pas part au vote : M. T. Gaillard, Mme C. Defemme, Elus Membres CC Creuse Sud-Ouest Adopté : 28 pour 0 contre 0 abstention(s)
Association AGIR*		RPE AGIR	- €	- €	- €	- €	
TOTAL RPE			200 575,28 €	16 223,65 €	46 645,42 €		

* Pour l'Association AGIR, la CAF et la MSA n'ayant pas communiqué leur montant, aucune subvention ne peut être octroyée par le Conseil départemental de La Creuse.

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant à signer les conventions et les avenants liant le Conseil Départemental aux structures concernées.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental, les lignes D F 65 657348 411 -- PMI 3.5 ASSMAT SUB TTC et D F 65 65748 411 -- PMI 3.5 ASSMAT REL TTC

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET